VILLE DE PARIS

c|a.u.e de Paris

Concours étudiant

Habiller les palissades du chantier Notre-Dame

Règlement

Conception graphique © CAUE de Paris

Sommaire

1. Présentation du concours 5

1.1. Contexte 5

1.2. Objet 7

1.3. Choix du site d'affichage 9

1.4. Le calendrier 10

2. Participation des candidats 12

2.1. Conditions de participation 12

2.2. Modalités d'inscription et de rendu 12

2.3. Composition des dossiers de rendu 14

2.4. Contraintes et opportunités des palissades 17

2.5. Signalétique directionnelle 18

3. Sélection et jury du concours 19

3.1. Sélection des projets lauréats 19

3.2. Critères de sélection 20

3.3. Composition du jury 20

3.4. Dotations 21

4. Enjeux réglementaires du concours 22

4.1. L'avis du concours et l'annonce des résultats 22

4.2. La propriété intellectuelle et le droit à l'image 22

4.4. Les dispositions diverses 23

1. Présentation du concours

1.1. Contexte

Afin d'accompagner la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame, la Ville de Paris a souhaité engager un projet de réaménagement de ses abords. Pour ce faire, elle a engagé en juin 2021, une phase de dialogue citoyen, à l'échelle locale, parisienne et nationale. Ainsi, pendant six mois, une grande concertation publique a été lancée afin d'associer le plus large public autour du projet : acteurs du site, riverains et commerçants, Parisiens, Grand Parisiens et Franciliens, et les visiteurs. Pendant l'été 2021, des actions de médiation culturelle ont été mises en place sur le site et ses abords avec l'appui du CAUE de Paris.

En parallèle, la Ville de Paris a constitué une commission citoyenne qui a analysé les projets tout au long de la procédure de dialogue compétitif. Vingt citoyens tirés au sort ont analysé les propositions et formulé un avis, donné lors du jury présidé par la Maire de Paris et composé de représentants du Ministère de la Culture, du Diocèse de Paris, de l'Établissement Public Rebâtir Notre-Dame de Paris, de la société civile et de personnalités qualifiées.

Le groupement mené par le bureau Bas Smets (paysagistes et mandataires), GRAU (architectes et urbanistes), Neufville-Gayet Architectes (architectes du patrimoine), INGEROP (ingénierie multidisciplinaire), Franck Boutté Consultants (ingénierie environnementale), les Éclaireurs (concepteur lumière), BLD Waterdesign (fontainerie) et Cronos Conseil (expert en sûreté) a été sélectionné par le jury.

Son projet pour le réaménagement des abords de Notre-Dame **s'appuie sur trois piliers :**

→ l'adaptation au changement climatique, en s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature,

→ la sublimation du patrimoine afin de révéler l'écrin de la cathédrale,

→ l'amélioration de l'expérience et de l'accueil des Parisiens et des visiteurs du monde entier.

Chiffres clés

- un budget de 50M€ par la Ville de Paris
- un périmètre de 4,7 hectares du parvis de Notre-Dame à la pointe de l'Île, soit 3,8 hectares sans la cathédrale
- environ 1800 m² d'espaces verts créés, soit une augmentation de 10%
- 160 arbres supplémentaires plantés.

Calendrier du chantier

Décembre 2024 : livraison d'un premier espace, le « petit parvis », situé à l'entrée de l'édifice à l'occasion de la réouverture au public de la cathédrale.

Automne 2025 : lancement des chantiers de fouilles archéologiques.

Début 2026-2028 : première phase de travaux : centre d'accueil Notre-Dame (dans l'ancien parking), parvis, rue du cloître, quai de l'Archevêché et square de l'Île-de-France.

2028-2030 : lancement des travaux du square Jean XXIII et de la promenade Maurice-Carême, une fois les emprises de chantier de la cathédrale définitivement libérées.

1.2. Objet

Le chantier des abords de Notre-Dame s'installe sur un site d'exception, situé au cœur de Paris, et qui accueille entre 14 et 15 millions de visiteurs chaque année. Il va occuper, pendant plusieurs années, une grande partie des espaces publics qui entourent la cathédrale. La majeure partie des travaux se déroulera en sous-sol (fouilles archéologiques, transformation du parking...) et sera peu intelligible pour le public.

L'équipe de maîtrise d'œuvre en charge du projet d'aménagement a pour mission complémentaire d'établir une « muséographie d'accueil » et un « parcours d'interprétation » afin d'enrichir l'expérience de la visite du site, mais ces éléments ne seront livrés qu'à l'issue du chantier.

Il est donc nécessaire d'imaginer un dispositif de médiation transitoire pendant le temps du chantier, afin de faire découvrir l'histoire et les histoires du site, de mettre en valeur son patrimoine, de donner à voir et à comprendre les différentes étapes du chantier, le projet d'aménagement et les enjeux d'adaptation de l'espace public qu'ils portent.

Ce dispositif de médiation transitoire permettra de préfigurer la médiation définitive qui sera déployée sur le site à la fin du chantier. Il proposera également une signalétique directionnelle pour orienter les nombreux visiteurs, le temps du chantier.

C'est pour imaginer ces supports de médiation transitoire que le CAUE de Paris et la Ville de Paris lancent un concours, à destination des étudiants en design d'espace, design graphique, architecture, paysage, urbanisme, médiation culturelle, tourisme, art (liste non exhaustive).

Constitués en équipes, les étudiants seront invités à imaginer et concevoir les supports de médiation transitoire qui seront installés sur les 400 mètres de palissades de chantier pendant les travaux des abords de Notre-Dame.

Ces palissades constitueront un support de mise en récit pour :

→ raconter l'histoire du lieu,

→ présenter les futurs aménagements du site et les enjeux de ces transformations (enjeux environnementaux, bénéfices pour les usagers...),

→ expliciter les étapes du chantier et présenter ses acteurs (spécificités techniques, métiers...),

→ hiérarchiser les contenus en prenant en considération les différents niveaux de lecture qui peuvent être offerts par le site choisi,

→ habiller et animer les palissades avec des visuels attractifs,

→ créer du lien avec les visiteurs, proposer une approche pédagogique et immersive,

→ informer et guider le public en intégrant des éléments de signalétique directionnelle.

Les équipes mobiliseront librement les outils graphiques de leur choix pour la mise en récit des contenus proposés dans le cahier des charges du concours :

→ des chronologies visuelles : présentation de l'histoire du lieu avant, pendant et après les travaux. Photographies historiques, dessins, schémas, croquis...

→ des infographies et plans : explication des étapes du chantier et du futur projet,

→ des ouvertures dans la palissade pour rendre visible le chantier ou proposer des percées visuelles,

→ des illustrations artistiques, photomontages, collages,

→ des phrases ou mots clefs, jeux de typographies...

→ des témoignages : interviews ou citations d'habitants, d'ouvriers ou d'experts.

1.3. Choix du site d’affichage

La première phase du chantier de transformation des abords de Notre-Dame commencera début 2026 et se poursuivra jusqu’à 2028. Les emprises de chantier, délimitées par des palissades de 2 à 3 mètres de haut se déployeront sur près de 400 mètres linéaires selon un tracé qui évoluera en fonction des besoins du chantier.

Les linéaires de chantier ont été découpés pour les besoins de ce concours en 8 sites d’affichages distincts, qui s’étendront dans différents secteurs et sur différentes temporalités du chantier. Deux temps d’affichage s’étendront de début 2026 à mai 2027 sur le parvis sud puis de juin 2027 à mars 2028 sur le parvis nord. Les sites offriront chacun entre 30 et 40 mètres de linéaire d’affichage sur le parvis et jusqu’à 80 mètres sur la pointe de l’île. Les linéaires et les temps d’affichage pourront être amenés à légèrement changer avec les contraintes de chantier.

Pour concourir, les candidats sont invités à choisir l’un de ces 8 sites et à mettre en récit les éléments de l’histoire du site, de présentation du projet d’aménagement ou du chantier, ainsi que de proposer une signalétique directionnelle. Pour chaque site, ces éléments ont été définis par les organisateurs dans le cahier des charges du concours.

Le nombre d’équipes inscrites sur chaque site est rendu public et actualisé en temps réel afin de permettre aux équipes de se répartir de façon équilibrée sur les sites et de maximiser leurs chances d’être lauréates.

1.4. Le calendrier

20 mars 2025	Webinaire d'information pour les enseignants Mise en ligne du règlement du concours
10 avril 2025	**Événement de lancement** ▸ Présentation du concours ▸ Atelier meet-up en facilitation graphique ▸ Mise en ligne du cahier des charges du concours **Ouverture des inscriptions au concours**
6 → 20 mai 2025	Visites guidées : un lieu d'histoire et de mémoire ▸ Visite de la cathédrale et de la crypte archéologique ▸ Visite des espaces publics et du Mémorial des martyrs de la déportation
27 mai 2025	Fermeture des inscriptions au concours

16 juin 2025	**Rendu #1**
25 → 26 juin 2025	Commission technique
4 juillet 2025	Annonce des équipes sélectionnées pour le rendu #2
22 septembre 2025	**Rendu #2**
6 octobre 2025	Jury
8 octobre 2025	Annonce des lauréats
11 octobre 2025	Workshop signalétique
7 décembre 2025	**Rendu #3**
9 → 15 décembre 2025	Relecture et vérification des fichiers Remise des prix
décembre 2025 → janvier 2026	Fabrication des panneaux par la SET
janvier 2026 → mai 2027	**Affichage #1**
juin 2027 → mars 2028	**Affichage #2**

2. Participation des candidats

2.1. Conditions de participation

Le concours est ouvert aux étudiantes et étudiants inscrits pour l'année universitaire 2024-2025 dans une école ou une université de design graphique, de design d'espace, d'architecture, de paysage, d'urbanisme, d'arts appliqués, d'arts plastiques, de médiation culturelle, d'anthropologie, de tourisme (liste non exhaustive).

Les candidats sont invités à se constituer en équipes, de préférence pluridisciplinaires, rassemblant au moins 2 candidats. Elles désignent un membre mandataire avec un niveau Licence 3 minimum. Les équipes sont composées de 2 candidats au minimum, et de 4 candidats au maximum.

La pluridisciplinarité des équipes sera appréciée par la commission technique lors de la présélection des projets. Un espace "meet-up" est proposé aux candidats en ligne, accessible depuis sur le site www.caue75.fr afin de permettre aux étudiants à la recherche d'autres candidats pour constituer des équipes pluridisciplinaires, d'entrer en contact.

Les candidats ne peuvent faire partie que d'une seule équipe et les équipes ne peuvent proposer qu'un seul projet.

2.2. Modalités d'inscription et de rendu

La participation au concours s'effectue en plusieurs étapes :

Étape 1 : inscription

Les inscriptions au concours sont ouvertes du 10 avril, date du lancement, au 27 mai, date de clôture. Elles s'effectuent en ligne, via le formulaire d'inscription, accessible depuis la page dédiée au concours sur le site internet du CAUE de Paris : www.caue75.fr

Les candidates et candidats s'inscrivent en équipe via le formulaire d'inscription en ligne et désignent, au moment de l'inscription, le membre mandataire. Celui-ci se chargera de faire le lien entre l'équipe et les organisateurs du concours (poser les questions, recevoir les mails des organisateurs, etc.).

Pour que l'inscription de l'équipe soit recevable et validée, tous les membres doivent répondre aux critères mentionnés à l'article II.1.

Le formulaire permettra aux candidats de présenter l'équipe qu'ils auront constituée (noms, compétences de chaque membre) et de téléverser une copie de la carte d'étudiant ou de l'attestation de scolarité de chacun des membres.

Lors de son inscription, l'équipe sélectionne parmi les 8 sites d'affichages proposés au concours, le site sur lequel elle choisit de concourir, avec ses thématiques associées.

Lorsque l'inscription de l'équipe est validée, le mandataire reçoit par mail le numéro d'identification de celle-ci. Ce numéro est utilisé sur l'ensemble des documents rendus, comme indiqué sur les gabarits fournis, afin de permettre l'anonymat des projets pour les phases de sélection.

Étape 2 : rendus

Les documents de rendus sont à envoyer par mail (les liens de téléchargement de type WeTransfer sont acceptés) sous format numérique, dans le respect du calendrier de rendu précisé, à l'adresse concours@caue75.fr par le mandataire de chaque équipe. Aucun document papier ne sera accepté.

Dans un souci d'unité et de clarté, en prévision de la commission technique et du jury, tous les rendus devront respecter les gabarits de rendu fournis par les organisateurs (téléchargeables dans le dossier de consultation en format PDF). Tous les documents constituant le dossier de rendu devront être anonymes et comporter le numéro d'identification de l'équipe.

Les projets rendus hors délais seront jugés irrecevables et ne seront pas présentés à la commission technique ou au jury.

Pendant la phase d'inscription et les différentes phases de production, les candidats pourront adresser leurs questions aux organisateurs via l'adresse mail concours@caue75.fr.

Une FAQ sera également disponible et enrichie au fur et à mesure des questions.

2.3. Composition des dossiers de rendu

La sélection se déroule en 3 phases successives avec 2 étapes de sélection, une commission technique et un jury, et 3 dossiers de rendu distincts, afin de permettre aux étudiantes et étudiants de s'impliquer progressivement, en fonction de leurs disponibilités et de leur programme académique.

Rendu #1 : Présélection - 16 juin 2025

Les dossiers de rendu 1 donneront à voir les intentions de l'équipe : le parti-pris graphique, les axes de médiation privilégiés, la composition générale du linéaire de palissade et son insertion dans le site. Ils seront examinés par la commission technique pour une phase de présélection. Seuls les projets présélectionnés seront invités à poursuivre et à produire le dossier de rendu 2.

Rendu #2 : 22 septembre 2025

Les équipes présélectionnées par la commission technique seront invitées à produire le rendu 2 qui détaillera le chemin de fer de la palissade choisie et proposera un détail à l'échelle 1. Il sera examiné par un jury constitué de représentants de la Ville de Paris, des partenaires du site et de professionnels.

Rendu #3 : 7 décembre 2025

Les équipes sélectionnées par le jury et lauréates du concours sont invitées à participer à une journée collective de workshop afin d'établir des règles communes pour l'intégration du volet signalétique à leurs projets. Elles produiront ensuite, avec l'appui du CAUE de Paris , le rendu définitif #3 de leurs palissades, pour impression et installation sur le chantier. La remise des dotations financières de chaque équipe sera conditionnée par la remise effective du rendu définitif.

Dossier de rendu #1

Le dossier de rendu #1 est constitué de 2 pièces qui respectent le gabarit de rendu disponible en téléchargement dans le dossier de consultation.

→ **Une planche format A0 vertical (841 x 1189 mm)**

→ **Une note explicative au format A4 (maximum 2 pages).**

La planche devra permettre à la commission technique de comprendre les intentions de l'équipe (mode de narration, vocabulaire graphique, jeux d'échelles, choix typographiques), et de mettre en valeur le cadre du projet et son contexte urbain en intégrant les éléments suivants :

→ **Deux visuels principaux** mettant en avant l'interaction entre les usagers et l'intégration du récit dans le site. Ces visuels seront conçus à partir de photographies et des croquis du site fournis par le CAUE et présentés sous forme de mockups. Les étudiants pourront utiliser leurs propres photographies et croquis s'ils le souhaitent.

→ **Le chemin de fer des palissades**, conçu comme une représentation schématique de la narration, mettant en évidence l'organisation et l'articulation des différentes composantes du contenu (histoire, chantier, projet, métier, signalétique).

→ **Une présentation des intentions graphiques**, détaillée à travers des éléments visuels (croquis, schémas, diagrammes, etc.).

La planche sera fournie en PDF haute définition (pour impression au format A0) et en PDF basse définition (pour mise en ligne sur le web).

Tous les documents graphiques seront légendés. Les échelles graphiques des documents devront systématiquement être mentionnées. Si les documents sont construits à partir de représentations existantes, les sources seront mentionnées.

La note explicative, au format A4 (maximum 2 pages) devra présenter les choix stratégiques de la proposition et les formes de narration privilégiées, expliquer le concept graphique, et souligner le lien entre le projet et l'espace public de ce site d'exception. Elle offrira aux équipes pluridisciplinaires l'opportunité de valoriser les parcours de leurs candidats.

Dossier de rendu #2

Le dossier de rendu #2 est constitué de 2 pièces qui respectent le gabarit de rendu disponible en téléchargement dans le dossier de consultation.

→ **Une esquisse** de l'ensemble du linéaire de palissades. L'esquisse met en place, à l'échelle réduite du 1/10e, la totalité des éléments de contenu qui seront détaillés dans le rendu définitif.

→ **Un extrait à l'échelle 1 d'une séquence choisie** de votre récit, destinée à valoriser votre concept graphique tout en intégrant de façon cohérente les thématiques propres au site. Cette séquence sera imprimée à l'échelle réelle, offrant aux membres du jury une expérience immersive et une compréhension directe de votre proposition. L'extrait à l'échelle 1 s'étendra sur la taille d'une palissade, soit un module de 2 mètres de long par 1.5 mètre de haut.

→ **Mise à jour des mockups du rendu #1**.

L'extrait à l'échelle 1, de 2 mètres de long par 1.5 mètre de haut, sera fourni en PDF haute définition, sous la forme de 3 A0 portrait, en veillant à la gestion des marques et des bords perdus afin d'être le plus proche du résultat souhaité.

Dossier de rendu #3

Le dossier de rendu #3 est constitué de 2 pièces qui respectent le gabarit de rendu disponible en téléchargement.

→ **Le plan d'assemblage** des lés pour permettre l'affichage des panneaux.

→ **Les panneaux finalisés** en haute définition, près à l'impression (format PDF).

2.4. Contraintes et opportunités des palissades

Les palissades lisses

Les palissades sont des modules lisses de 2 mètres de largeur par 2 à 3 mètres de hauteur. Elles sont habituellement fixées sur des plots en béton de 50 cm de haut. Les productions s'étendront sur 1.5 mètre de haut : placées à 0.5 m du sol (avec ou sans la présence des plots) et jusqu'à 2 mètres d'affichage (quelque soit la hauteur finie de la palissade). Le rythme induit par les modules de 2 mètres sera pris en compte dans la narration, les visuels et le découpage du linéaire.

Les impressions en lés

Les productions des équipes seront imprimées sur des lés de 1,5 mètre de haut sur la longueur des palissades (avec ou sans interruption des modules). Les fonds perdus des gabarits proposés permettront le raccord entre les lés. Par palissade de 2 mètres, les équipes transmettront 1 lé horizontal avec une gestion compatible des bords à l'impression et des raccords à la pose. Le gabarit avec les dimensions exactes et les fonds perdus seront transmis aux lauréats pour le rendu final. Les fichiers finaux avec les marges et les bords perdus seront transmis aux 8 équipes lauréates pour le rendu final.

Les ouvertures possibles

Les palissades sécurisent et protègent le chantier, mais malheureusement cachent aussi les étapes et l'avancement des travaux. Les équipes proposeront de manière optionnelle la création d'ouvertures dans les palissades. L'emplacement, la forme, la hauteur et la taille de ces ouvertures devront être cohérentes avec le parti pris et la narration de l'équipe et/ou avec le rapport au lieu et aux travaux protégés sur ce site.

Ces fenêtres seront intégrées au sein des modules de 2 mètres de large. Elles seront de forme carrée ou rectangulaire, pour des enjeux de mise en œuvre et de 1.5 mètre de large maximum, pour des enjeux structurels et pour répondre aux contraintes d'impression en lés.

Elles seront fermées par un plexiglass, recouvert d'un adhésif translucide anti rayures. Le lé adhésif pourra être libre de toutes informations ou au contraire partie prenante de la proposition narrative et graphique. Les équipes devront veiller à l'accessibilité des ouvertures pour tous les publics (avec des hauteurs variables).

Les organisateurs se réservent le droit d'ajuster ou de refuser l'implantation ou le dessin d'une ouverture pour des raisons de solidité des palissades et de sécurisation du chantier.

2.5. Signalétique directionnelle

Pour les 29 000 visiteurs quotidiens de Notre-Dame, ainsi que les nombreux passants et curieux qui arpenteront le parvis durant le chantier, une signalétique directionnelle est nécessaire. Afin de s'orienter durant les travaux, indiquer les cheminements, l'accès à la cathédrale, à la crypte ou au mémorial (tous deux partiellement ouverts durant le chantier des abords), l'emplacement des sanitaires ou des fontaines d'eau potable, mais aussi identifier les nombreux lieux d'intérêt présents sur les abords.

Cette signalétique devra être visible et lisible, en veillant à son emplacement sur le linéaire de palissade, à son contraste par rapport aux autres visuels proposés et son accessibilité d'un point de vue typographique et colorimétrique. L'utilisation de pictogrammes universellement compréhensibles est privilégiée et les textes seront en trois langues : français, anglais et espagnol.

Les équipes formuleront des propositions pour l'intégration des éléments de signalétique dans leurs palissades et identifieront les espaces d'implantation de cette signalétique. Ces propositions seront harmonisées dans le rendu #3.

Une journée collective de workshop programmée le samedi 11 octobre 2025 permettra aux 8 équipes lauréates d'établir des règles communes (en s'appuyant sur les propositions de chaque équipe) pour l'intégration du volet signalétique aux projets des 8 lauréats. Les organisateurs encadreront cette journée afin de vérifier la compatibilité des propositions graphiques avec les éléments à indiquer et les objectifs d'accessibilité.

3. Sélection et jury du concours

3.1. Sélection des projets lauréats

La sélection des projets lauréats du concours s'effectue en 2 phases suivies par une 3e phase de production finale :

Phase 1 : commission technique, présélection des équipes pour le rendu #2

À l'issue de la réception des dossiers de rendu #1, une commission technique composée de professionnels de la Ville de Paris et du CAUE de Paris se réunira pour examiner l'ensemble des projets répondant aux critères de recevabilité du concours. Cette commission présélectionnera les projets des équipes invitées à poursuivre le concours et à concevoir les dossiers de rendu #2.

Phase 2 : jury, sélection des 8 projets lauréats

Les dossiers de rendu #2 seront examinés par un jury, composé d'experts et de représentants de la Ville de Paris.

Le jury retiendra les propositions de 8 équipes (une équipe par site) pour concevoir les panneaux détaillés qui seront imprimés et affichés sur les sites d'affichage pendant le chantier.

Phase 3 : production du rendu final

Les 8 équipes lauréates participeront collectivement à une journée de workshop signalétique, afin de définir des règles communes pour les éléments de signalétique directionnelle qui figureront sur leurs panneaux. Elles s'engageront ensuite dans la finalisation de leur proposition et dans la conception des éléments du rendu #3, avec l'appui du CAUE de Paris (3 points de suivi seront organisés pendant la phase de production).

La remise des prix aux 8 équipes lauréates sera organisée après le rendu #3 et les réalisations des lauréats seront installées à partir de janvier 2026 sur les palissades de chantier, conformément au calendrier de chacun des 8 sites d'affichage.

3.2. Critères de sélection

Lors des différentes phases de rendu, la commission technique et le jury seront particulièrement attentif à :

- la composition de l'équipe et sa pluridisciplinarité,
- la capacité des candidats et candidates à s'approprier les différentes thématiques abordées et à les mettre en récit,
- la capacité des équipes à traiter les 5 types de contenus proposés sur le site et à les articuler ou les agencer de façon intelligible (histoire du site, projet de transformation, chantier, métiers, signalétique),
- la qualité, la lisibilité de l'expression graphique,
- la qualité, l'originalité, l'inventivité de la proposition,
- l'aptitude à faire preuve d'innovation sur l'échelle graphique,
- la prise en compte du contexte urbain, des différents utilisateurs, de l'accessibilité et de l'orientation dans l'espace,
- les contraintes techniques des palissades (dimensions, ouvertures...).

3.3. Composition du jury

Le jury sera constitué de représentants de la Ville de Paris, de représentants de l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet de transformation urbaine, de représentants des institutions partenaires du site des abords de Notre-Dame et de professionnels experts. Il sélectionnera les huit équipes lauréates.

3.4. Dotations

Le concours prévoit 8 équipes lauréates, une pour chacun des sites d'affichage proposé.

Les équipes lauréates bénéficieront d'une exposition exceptionnelle : leurs projets seront exposés en plein cœur de Paris, face aux 29 000 visiteurs quotidiens de Notre-Dame, ainsi qu'aux nombreux passants et curieux qui arpentent le parvis. Ils seront affichés sur plus de 30 mètres de palissades, pendant 7 à 18 mois selon les sites. Les durées d'affichage pourront être amenées à légèrement changer avec les contraintes de chantier.

Chaque équipe lauréate se verra également attribuer une dotation financière d'un montant de 2000 €, sous réserve de la remise, dans les délais prévus, des fichiers du rendu #3.

Les dotations financières seront versées par virement, par le CAUE de Paris, aux candidats mandataires des équipes lauréates après la remise des prix et la remise des fichiers du rendu #3. Il incombera aux mandataires de reverser la somme perçue, à part égale, à chaque membre de l'équipe.

Le jury se réserve le droit de ne pas accorder tous les prix si la qualité ou le nombre de projets reçus sont insuffisants.

4. Enjeux réglementaires du concours

4.1. L'avis du concours et l'annonce des résultats

Le concours est annoncé par voie de presse, sur Internet et les réseaux sociaux, et par l'intermédiaire des établissements d'enseignements supérieurs franciliens concernés. Le cahier de consultation et l'ensemble des ressources documentaires nécessaires sont téléchargeables depuis le site du CAUE de Paris : www.caue75.fr

Les inscriptions, confirmations d'inscription, rendus des projets et annonces des résultats des deux premières phases de sélection du concours se font par messagerie électronique, entre les mandataires désignés et les organisateurs.

4.2. La propriété intellectuelle et le droit à l'image

Les créations produites par les équipes candidates à l'occasion de ce concours demeurent la propriété pleine des candidats. Chaque candidat atteste et garantit que les créations qu'il engage dans le concours sont des créations originales et ne constituent pas des contrefaçons ou des copies. Si les créations des candidats sont construites à partir de représentations existantes, les sources seront mentionnées.

L'inscription au concours implique l'acceptation de l'utilisation par la Ville de Paris, le CAUE de Paris et les partenaires du concours à titre gratuit et sur tous supports de communication physiques ou numériques, dans le monde entier, ou pour toute exposition dans quelque lieu que ce soit, des projets présentés (textes, documents, photos, illustrations, dessins, formats libres…) pour toute la durée des droits d'auteur. La participation au présent concours entraîne une cession non exclusive des droits d'exploitation des auteurs et autrices sur leurs œuvres.

Les candidats s'engagent à accepter la publication par la Ville de Paris et par le CAUE de Paris de leur identité et la présentation de leur projet à des fins informatives, promotionnelles ou médiatiques dans le cadre du présent concours, quel que soit le mode de diffusion de ces informations (dossier de presse, publication, exposition, etc.).

Chaque candidat s'engage à céder au CAUE de Paris et à la Ville de Paris le droit d'utilisation de son image, de ses noms et prénoms pour l'exploitation de photographies, d'interviews et de vidéos prises pendant le concours et qui pourraient être utilisées par les organisateurs et leurs partenaires pour promouvoir cette opération (communication interne, externe, papier, vidéo, Internet, etc.).

La Ville de Paris et le CAUE de Paris ne pourront en revanche être tenus responsables des photos ou vidéos prises par les participants eux-mêmes.

4.3. Le traitement des données à caractère personnel

Pour participer à cette consultation, les candidats doivent fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse, RIB des mandataires d'équipes, etc.). Ces dernières permettent le bon déroulement du concours. Elles seront enregistrées et sauvegardées le temps nécessaire à la prise en compte de la participation des candidats, à la détermination des lauréats, à l'attribution et à l'acheminement des prix et à la promotion et à la valorisation des projets. Elles seront conservées pour une durée de 5 ans.

Le CAUE de Paris prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'il détient ou qu'il traite dans le respect des dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) à caractère personnel.

→ Catégories de données : identité : nom, prénom, téléphone, adresse, mail, niveau et lieu d'études, RIB pour les mandataires d'équipes, etc.

→ Destinataires des données : les données à caractère personnel collectées dans le formulaire d'inscription sont à destination des salariés du CAUE de Paris en charge de l'organisation de la présente consultation.

→ Durée de conservation : les données à caractère personnel collectées relatives à la participation au concours sont conservées pour une durée de 5 ans.

→ Droits des participants : conformément à la réglementation européenne en vigueur, les candidats peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement. Ils disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données (cf. cnil.fr pour plus d'information sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le CAUE de Paris à l'adresse : contact@caue75.fr

4.4. Les dispositions diverses

La langue du concours est le français. La participation à cette consultation implique l'accord des participants et leur acceptation du présent règlement dans son intégralité. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. En cas d'ambiguïté et de litiges, les interprétations que donnera le président du jury du présent règlement, du sujet et du cahier des charges du concours feront autorité.

En cas de force majeure, le CAUE de Paris se réserve le droit de reporter, d'écourter, de prolonger ou d'annuler cette consultation sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Les candidats ne pourront prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.